Bouger dans la prière

Shaykh Ibn Bâz

Question : Beaucoup de personnes ne cessent de bouger et de gigoter durant la prière. Y a-t-il un nombre de gestes à ne pas dépasser qui risquerait d'annuler la prière ? Y a-t-il une preuve concernant le fait de limiter ce nombre à trois gestes ? Quels seraient les conseils que vous donneriez à ceux qui ne cessent de bouger durant la prière ?

Réponse : Il est du devoir du croyant et de la croyante de faire preuve de quiétude durant la prière et de délaisser les gestes inutiles, car la quiétude fait partie des piliers de la prière, comme il a été rapporté dans les deux Sahîh que le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a ordonné à celui qui n'avait pas fait preuve de quiétude durant sa prière de la recommencer. Il convient à tout croyant et croyante de se concentrer durant la prière, de s'y appliquer et de faire en sorte que le cœur soit présent, en se tenant devant Allah, car Il dit : **« *Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière* »** *(Al-Mu'minûn : 1-2)* et il est détestable d'être distrait en touchant ses vêtements, sa barbe ou autre. Si ces gestes sont continus, cela devient interdit – selon ce que nous savons de cette religion purifiée – et la prière est annulée.

Il n'existe pas de limite véritable, et l'avis selon lequel on limite à trois le nombre de gestes permis durant la prière est un avis faible sur lequel il n'y a pas de preuves. En fait, le critère est de savoir si ces gestes sont considérés par le musulman comme de la gesticulation excessive. Si le musulman considère cela excessif – et continu – il doit alors recommencer sa prière si c'est une prière obligatoire, et il doit aussi se repentir de cela. Le conseil que je donne à tout musulman et musulmane est d'accorder un grand intérêt à la prière, de s'y concentrer, de délaisser la gesticulation, même si elle est minime, en raison de la grande importance de la prière, car c'est le pilier de l'islam ; c'est le plus grand pilier après les deux attestations de foi, et c'est la première chose sur laquelle l'homme sera jugé le Jour de la Résurrection. Nous demandons à Allah qu'Il aide les musulmans à l'accomplir de la façon qui Le satisfait, Exalté soit-Il.

Source : *Fatâwa As-Salat*, n°28

Question : J'ai un problème : je bouge beaucoup pendant la prière, et j'ai entendu dire qu'il existait un hadith dont le sens est que le fait de bouger plus de trois fois pendant la prière annulait celle-ci. Quel est le degré d'authenticité de ce hadith ? Et comment me débarrasser de ces mouvements superflus durant la prière ?

Réponse : La Sunna pour le croyant est de s'appliquer dans sa prière, avec son cœur et son corps, et d'y faire preuve de concentration et d'humilité, que cette prière soit obligatoire ou surérogatoire. Allah dit : **« *Bienheureux sont les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière*. »** *(Al-Mu'minûn : 1-2)* Le musulman se doit aussi de l'accomplir avec quiétude, et cela fait partie des piliers les plus importants et des obligations de la prière car le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a dit à celui qui avait mal accompli sa prière et n'y avait pas fait preuve de quiétude : « *Repars et prie, car tu n'as pas prié* » trois fois de suite, jusqu'à ce que l'homme dise : « Ô messager d'Allah ! Par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, je ne sais prier que de cette façon-là ! Instruis-moi donc. » Le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) lui dit alors : « *Lorsque tu veux accomplir la prière, accomplis parfaitement les ablutions, dirige-toi vers la Qibla, prononce le Takbîr (Allahu Akbar), récite ce que tu connais du Coran, puis incline-toi jusqu'à être immobile dans ton inclinaison. Relève-toi ensuite jusqu'à être immobile en station debout, puis prosterne-toi jusqu'à être immobile, puis fais cela durant toute ta prière (à chaque Raka'ah).* » (Al-Bukhârî et Muslim) Dans la version d'Abû Dâwûd, le Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) a dit : « *Puis récite la mère du Coran (Al-Fâtihah) et récite ce qu'Allah te permet de lire.* » Ce hadith authentique montre que la quiétude est un pilier de la prière, et une grande obligation sans laquelle la prière n'est pas valide. Ainsi, quiconque prie à la manière de l'oiseau qui picore, sa prière n'est pas valable ; d'ailleurs, l'humilité et la concentration sont le cœur et l'âme de la prière. Il convient donc au musulman d'y accorder de l'importance, et de s'en soucier.

Quant au fait de limiter à plus de trois le nombre de gestes incompatibles avec la quiétude de la prière, ce n'est pas un hadith du Prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) mais des propos tenus par certains savants,

pour lesquels il n’y a pas de preuves solides.

Cependant, le fait de gigoter durant la prière est quelque chose de détestable, comme le fait de remuer le nez, de toucher sa barbe ou ses vêtements au point d’être distrait. D’ailleurs, si cela est continu, la prière est annulée. Par contre, si cela est considéré comme un geste minime par les gens (*Al-‘Urf*) ou s’il y a beaucoup de gestes mais ponctuellement, la prière n’est pas annulée. Il convient au croyant de préserver sa concentration dans la prière et de délaisser les gestes inutiles, qu’ils soient nombreux ou non, par souci de préservation de la perfection de la prière.

Parmi les preuves concernant le fait qu’un petit nombre ou un grand nombre – ponctuel – de gestes n’annulent pas la prière, on rapporte que le Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) ouvrit la porte à ‘Â’îshah alors qu’il priait. (Abû Dâwûd) On rapporte aussi de façon authentique, d’après Abû Qatâda : « Le Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) dirigea un jour la prière alors qu’il portait dans ses bras Umâmah bint Zaynab, la fille du Prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*). Lorsqu’il se prosternait, il la posait par terre, et il la portait à nouveau lorsqu’il se relevait. » (Muslim) Et l’aide est à chercher auprès d’Allah.

Source : Kitâb Ad-Da’wah, pp.86-87.
Traduit par les salafis de l’Est